



Compte-rendu de la réunion du Conseil de quartiers Prézégat – Toutes Aides – Moulin de la Butte – Plessis – Petit Caporal – Ile du Pé - Clos d’Ust - Gambetta du 23 janvier 2015

Cette première séance d’installation a permis à l’ensemble des membres, élus, habitants et représentants associatifs de faire connaissance. Elle avait pour objectif de les informer sur le fonctionnement et le calendrier des séances du Conseil de Quartier et de réfléchir ensemble pour faire émerger des thématiques de travail.

I. DÉROULEMENT

Accueil des membres du Conseil de quartier par Jean-Luc Séchet, Conseiller municipal coordinateur des Conseils de quartiers et présentation de :

- Lydie Mahé, en charge du secteur de l’île du Pé/Clos d’Ust/Gambetta. Présidente du Conseil de quartiers. Adjointe au Maire en charge des ressources humaines, du Dialogue social, de la Logistique, des Affaires générales et des Affaires militaires.
- Emmanuelle Bizeul, en charge du secteur Toutes Aides/Moulin de la Butte/Plessis/petit Caporal. Adjointe au Maire en charge de la petite enfance.
- Martin Arnout, en charge du secteur Prézégat. Adjoint au Maire, en charge des Finances et Affaires juridiques, Ville numérique, Relation aux usagers, Evaluation des politiques publiques et Coopération internationale.
- Didier Rialland, Directeur de Cabinet adjoint en charge de la concertation.
- Martine Guenharo, assistante administrative des Conseils de quartiers.
- Rozenn Jestin, animatrice des Conseils de quartiers.

Présentation interactive des membres : chacun présente son voisin, il en ressort pour tout le monde un vif intérêt pour la vie de son quartier, sa redynamisation et le bien vivre ensemble.

Fonctionnement du Conseil de quartiers :

- Les comptes rendus de chaque séance plénière seront envoyés par mail (ou courrier, si nécessaire) à tous les membres du Conseil de quartiers et visibles sur le site de la Ville, rubrique « Ma Ville/mon quotidien, sous-rubrique « Participation citoyenne ». Ils seront également affichés dans les mairies annexes et les points municipaux.
- Règlement interne (qui précise leurs modalités de fonctionnement) : constitution d’un groupe de travail inter Conseils de quartiers pour réfléchir, à partir d’un projet et proposer le règlement interne qui s’appliquera à tous les Conseils de quartiers pour les 3 années. Il sera soumis à l’approbation du Conseil Municipal du 27 mars 2015.
3 membres de ce Conseil feront partie du groupe de travail qui se réunira le 10 mars 2015 à 18 h 30, à Agora, Salle 2.

- Election d'un bureau dans chaque Conseil de quartiers. Il sera présidé par l'élu(e) président(e) du Conseil de quartiers et composé de deux autres membres désignés en son sein, pour trois années. Cette élection se déroulera lors de la 2^{ème} séance plénière, ou si besoin, lors d'une séance intermédiaire. 6 membres ont proposé leur candidature.
- La Ville proposera à l'ensemble des membres des Conseils de quartiers, une ou plusieurs séances de formation-information inter-conseils de quartiers sur des thèmes en lien avec leurs missions tels que « la Ville comment ça marche » « intérêt général » « le développement durable »....
- Calendrier des réunions :
2^{ème} réunion plénière « diagnostic du bien vivre ensemble » entre avril et juin; prendre un temps pour découvrir le périmètre de son Conseil de quartiers - élection du bureau (séance intermédiaire).
3^{ème} réunion plénière vers octobre/novembre; le bureau déterminera la date et l'ordre du jour de cette séance.

II- INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE ET LA LABÉLISATION DU CONSEIL DE QUARTIERS EN CONSEIL CITOYEN

Dans le cadre de la politique de la Ville visant à réduire les inégalités sociales et territoriales, un « Contrat de Ville » engagera, en fonction d'une nouvelle géographie prioritaire, les quartiers du périmètre de ce Conseil, ainsi que ceux du Conseil de quartiers Ouest, l'Etat, la Région, le Département et la Carène.

C'est pourquoi ces 2 Conseils de quartiers deviendront des Conseils citoyens.

Ils auront donc plus de moyens et d'interlocuteurs (Education Nationale, Culture, Sports, santé, police, CAF, Conseil Régional, Conseil Départemental...) pour répondre aux besoins des habitants.

Pour la mise en œuvre de ces Conseils Citoyens, il doit se constituer rapidement un groupe de travail commun, composé de membres volontaires des 2 Conseils, qui participera :

- **à l'élaboration du plan d'action.**
- **au suivi de la mise en œuvre du « Contrat de Ville »** (environ 2 réunions par trimestre)

Le plan d'action devant être prêt pour le mois de mai, il nécessitera donc, la mise en place de 2 séances exceptionnelles de « travail », entre mars et avril, réunissant les membres du groupe de travail, séparément par Conseil Citoyen et l'ensemble des acteurs concernés : associations, service de l'état, ville de Saint-Nazaire.

III- PREMIÈRES PROPOSITIONS DE THÈMES DE GROUPES DE TRAVAIL

| Thème | Mission du groupe de travail |
|--|--|
| « Bien-vivre ensemble » | -Réfléchir à l'amélioration de l'image des quartiers et aux moyens de créer du lien entre les habitants -Mieux faire connaître les associations présentes sur les quartiers -Comment sensibiliser et responsabiliser les habitants de ces quartiers pour moins d'incivilités et des quartiers plus propres ? |
| «Circulation, sécurité routière et stationnement | Etablir un diagnostic sur la situation dans le périmètre du Conseil |
| « Développement Durable » | Mise en place d'actions de désherbage des quartiers avec des employés municipaux et les habitants..... |

Demande à chacun de réfléchir sur le travail qui peut être engagé dans son Conseil de quartiers. Faire remonter les propositions par mail ou téléphone auprès de Rozenn Jestin jestinr@mairie-sainnazaire.fr / 02.40.00.42.79. Elles seront étudiées par le Conseil de quartiers au cours de prochaine séance plénière.

III- QUESTIONS / RÉPONSES :

Trouver un thème fédérateur pour les 3 secteurs du périmètre de ce Conseil.
Connaître ce qui a été fait par l'ancien Conseil de quartiers pour pouvoir éventuellement poursuivre et finaliser ce qui aurait été commencé.

Le bilan d'activités 2012/13 des Conseils de quartiers se trouve sur le site internet de la Ville, rubrique « Ma Ville/mon quotidien », sous rubrique «participation citoyenne » « 2008/2014, les premiers Conseils de quartiers», ainsi que tous les comptes rendus de séances.

Des membres de l'ancien Conseil de quartiers rapportent leur expérience quant à

- la réhabilitation de la Place Poincaré et la participation du groupe de travail;
- Le directeur de la Résidence des Jeunes fait part de la création des jardins partagés nomades. Projet citoyen, réalisé sur une réserve foncière de la ville, qui évolue tout le temps et génère du lien entre les habitants.

Où en sont les aménagements des espaces publics de la ZAC du Plessis ?,
Les espaces publics intérieurs sont en cours de finition. Le square sera réalisé courant 2015.

Comment fait-on remonter des dysfonctionnements repérés sur l'Espace Public du Conseil de quartiers ?

Ce n'est pas la mission du Conseil de quartiers.

Les élus de secteurs sont à l'écoute des habitants lors de leurs permanences de quartier. Ils transmettent au service de la Gestion de la Demande, qui se tourne vers les services concernés pour qu'ils s'en saisissent et qui apporte ensuite une réponse au demandeur.